

# Qu'est ce que le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ?



**C'est l'expression du projet politique des communautés de communes et d'agglomération rassemblées au sein du Pays Loire Angers. Il vise à aménager, pour tous, le bassin de vie de la région angevine.**

## Le SCoT

est un document qui présente sur une période de 15 ans, à l'échelle d'un bassin de vie, les grandes orientations d'urbanisme et d'aménagement d'un territoire dans la perspective d'un développement résolument durable.

## Le SCoT

sert de cadre de référence aux différentes politiques menées sur un territoire en matière d'habitat, de développement économique, de déplacements, d'équipements commerciaux, d'environnement et d'organisation de l'espace.



## Un document d'urbanisme

Les Plans locaux d'Urbanisme (PLU), les Programmes Locaux d'Habitat (PLH), les Plans de Déplacements Urbains (PDU) élaborés à l'échelle des communes, ou de groupements de communes doivent être compatibles avec le SCoT.

## A QUI SERT LE SCoT ?

**Aux collectivités locales et aux professionnels** qui le consultent pour concevoir au mieux leurs programmes de logements, leurs stratégies d'implantations commerciales ou économiques.

**Aux citoyens** Le SCoT présente les grands programmes et les projets planifiés sur leurs territoires.